

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1166^e séance, tenue le mardi 4 juin 2024, à 14 heures, à salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois ; les présidentes, les présidents des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, Lucie Parent, le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux ; les doyennes, les doyens : Ahlem Ammar, Michel Janosz, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando, Simon De Denus, Jean-François Bouchard, David Francoz, Carmela Cucuzzella ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal : Delphine Périé-Curnier ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : David Lewis, Sophie Parent, Françoise Guay ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Isabelle Daoust, Martin Guimond ; les étudiantes, les étudiants : Ness Teboul, Isabelle Ouellette, Enrique Colindres ; les observatrices, les observateurs : Pierrette Gaudreau, Julie Cardinal (en l'absence de Stéphanie Gagnon), Annik Gélinau, Michèle Glémaud

Invitations : pour la délibération CE-1166-6.1, de la Faculté de médecine vétérinaire : Mohamed Rhouma, professeur adjoint au Département de pathologie et microbiologie ; pour la délibération CE-1166-6.2, de la Faculté de l'éducation permanente : Caroline Bergeron, responsable de programme ; pour la délibération CE-1166-6.3, de la Faculté de l'éducation permanente : Paolo De Michele, responsable de programme ; pour la délibération CE-1166-7.1, de la Faculté de l'aménagement : Michel Max Raynaud, vice-doyen aux études supérieures, et Izabel Fraga Do Amaral E Silva, directrice de l'École d'architecture ; pour la délibération CE-1166-7.2, de la Faculté médecine vétérinaire : Frédéric Sauvé, vice-doyen aux affaires cliniques et à la formation professionnelle ; pour la délibération CE-1166-7.4, de la Faculté des sciences de l'éducation : Cecilia Borges, vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche ; pour les délibérations CE-1166-7.5 et CE-1166-7.6, de la Faculté des arts et des sciences : Jonathan Lévesque, conseiller en gestion des programmes au vice-décanat, FAS ; pour la délibération CE-1166-8.1, de l'École d'optométrie : Judith Renaud, directrice adjointe aux études supérieures et responsable des programmes d'études supérieures ; pour la délibération CE-1166-8.2, de la Faculté des arts et des sciences : Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite

ABSENCES : le recteur, Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyennes, les doyens : France Houle, Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Hugo Ciaburro, Sylvie Dubois ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal : Isabelle Villemure ; le représentant de l'École HEC Montréal : François Bellavance ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Jesús Vázquez-Abad, Marie Alice Belle ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Bérengère Houzé ; les étudiantes, les étudiants : Justine Wu ; les observatrices, les observateurs : Nicole Languerand, Stéphanie Gagnon

PRÉSIDENTE : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Danielle Salvail

Composition de la Commission des études : la présidente signale la nomination, au 1^{er} juin, de Hugo Ciaburro, doyen de la Faculté de médecine dentaire, et le renouvellement du mandat de la doyenne de la Faculté de musique, Nathalie Fernando.

CE-1166-1 ORDRE DU JOUR

Un point est ajouté en information (4.2). L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1165^e séance tenue le 14 mai 2024
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
 - 4.1 Bureau du registraire
 - Données sur les absences aux évaluations

- 4.2 Bureau du registraire
 - Bilan des admissions - inscriptions 2023-2024
5. Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études
 - Gestion courante : Règles relatives au développement et à l'octroi de badges auprès de la communauté étudiante
6. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 Faculté de médecine vétérinaire – Département de pathologie et microbiologie
 - Modification au programme de Certificat en technologie et innocuité des aliments (1-598-5-0)
 - 6.2 Faculté de l'éducation permanente
 - Modification au programme de Certificat en journalisme multiplateforme (1-405-5-1)
 - 6.3 Faculté de l'éducation permanente
 - Modification au programme d'Actualisation de formation en droit (1-325-1-8)
 - 6.4 Faculté des arts et des sciences – Département de communication
 - Modification au programme de Baccalauréat par cumul en Pratique de la communication
 - 6.5 Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études
 - Modification au Règlement des études de premier cycle
7. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 7.1 Faculté de l'aménagement – École d'architecture
 - Création d'un programme de Doctorat en architecture
 - 7.2 Faculté de médecine vétérinaire – Direction
 - Abolition des programmes de Diplôme d'études spécialisées en médecine vétérinaire, option sciences cliniques vétérinaires (2-590-1-2 et 2-590-1-3)
 - Création d'un programme de Diplôme d'études spécialisées en sciences cliniques vétérinaires (2-590-1-4)
 - 7.3 Faculté de médecine vétérinaire – Direction
 - Modification au programme de Certificat d'internat de perfectionnement spécialisé en sciences appliquées vétérinaires (2-590-1-7) : création des options *médecine interne équine (segment 77) et chirurgie équine (segment 78)*
 - 7.4 Faculté des sciences de l'éducation – Direction
 - Modification au programme de Maîtrise en sciences de l'éducation (2-812-1-0)
 - Modification au programme de Doctorat en sciences de l'éducation (3-812-1-0)
 - 7.5 Faculté des arts et des sciences – Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels
 - Modification au programme de Doctorat en histoire de l'art (3-170-1-0)
 - 7.6 Faculté des arts et des sciences – Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels
 - Modification au programme de Doctorat en études cinématographiques (3-171-1-0)
8. Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires
 - 8.1 École d'optométrie
 - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme de Certificat de résidence de deuxième cycle en optométrie (2-655-1-2)
 - 8.2 Faculté des arts et des sciences
 - Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes de relations industrielles
9. Sous-commission d'évaluation des programmes
Bureau de la promotion de la qualité
 - Rapport d'activités 2022-2023
10. Délégation de pouvoirs en matière de réglementation pédagogique, de programmes et d'équivalence
 - Proposition de modification
11. Comité des nominations de la Commission des études
 - Recommandations en vue de la nomination des membres à des comités de la Commission des études
12. Affaires diverses
13. Prochaine séance régulière
14. Clôture de la séance

CE-1166-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1165^e SÉANCE DU 14 MAI 2024

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1165^e séance, tenue le 14 mai 2024, tel que présenté.

CE-1166-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1165^e séance. Le secrétaire général, Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1166-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1166-4.1 Bureau du registraire
- Données sur les absences aux évaluations

2024-A0033-1166-176

La registraire, Annik Gélinau, présente le document 2024-A0033-1166-176, sur les données de l'évolution des demandes d'absence à une évaluation, à la suite de l'implantation des nouvelles dispositions réglementaires. Les données présentent des comparaisons par trimestres distincts (comparaison été 2022 et été 2023, etc.), considérant la variation des clientèles selon les trimestres. Des tableaux présentent le détail des demandes par motif par trimestre. Une catégorie de motif d'absence à une évaluation « maladie » a été créée, par la fusion des demandes pour motif lié à la COVID et celles liées à la maladie. Au premier cycle, on observe une relative stabilité du nombre de demandes déposées (pour tout motif ou pour motif de maladie). La nouvelle disposition étant entrée en vigueur au trimestre d'automne 2023, on ne dispose pas du recul nécessaire pour identifier une tendance claire qui en découlerait directement. Le nombre de demandes par unités présentant parfois des variations notables, une question se pose sur l'utilisation effective du formulaire.

En réponse aux questions et observations présentées, les précisions suivantes sont apportées. Une démarche est en cours, en collaboration avec les TI, afin de définir une modalité d'analyse permettant d'identifier spécifiquement les demandes d'absence à une évaluation effectuées par une déclaration sur l'honneur (actuellement, un seul formulaire est disponible). La transmission d'un formulaire d'absence à une évaluation ne donne pas lieu à une acceptation automatique ; une analyse du motif est effectuée ; s'il y a lieu, des pièces justificatives peuvent être annexées.

On prend note que, parallèlement à l'évolution des données présentées, il sera utile de vérifier les variations qui en découleraient sur la charge de travail des équipes responsables de l'administration de cette mesure.

Une remarque portant sur la problématique de la présence en classe, et sur l'importance de mener une démarche de sensibilisation à cet effet, la présidente mentionne que des initiatives sont prévues en collaboration avec les associations étudiantes.

CE-1166-4.2 Bureau du registraire
- Bilan des admissions - inscriptions 2023-2024
2024-A0033-1166-177

La registraire, Annik Gélinau, et la directrice générale du Service de l'admission et du recrutement, Michèle Glémaud, présentent le document 2024-A0033-1166-177 (projeté en partage d'écran), sur le Bilan 2023-2024 des admissions et inscriptions. Les données sont présentées par trimestre et par comparables aux années précédentes (2022 et 2021), incluant des répartitions selon le cycle d'études et selon la faculté. Au fil des années, on observe une augmentation des demandes d'admission uniques, mais ne donnant pas lieu à une augmentation correspondante du résultat du nombre d'inscriptions ; plusieurs facteurs sont considérés, et une analyse est en cours sur le taux de conversion. Les données relatives aux inscriptions présentent des résultats stables comparativement aux années précédentes ; une augmentation a été observée pour le trimestre d'hiver 2024. On observe une augmentation des nouvelles inscriptions, mais un enjeu de rétention se pose. Les données relatives aux étudiantes et étudiants internationaux présentent une hausse constante, rendant compte des retombées positives des démarches et activités tenues.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les changements aux modalités d'admission (dont la possibilité d'inscrire plus d'un choix de programmes dans un seul formulaire) et aux processus technologiques (notamment, dans le cadre du Programme institutionnel de modernisation de l'admission – PIMA), et sur les impacts positifs qui en ont découlé sur les résultats des processus d'admission et d'inscription. Une hausse du nombre de candidatures ayant été observée, plusieurs chantiers ont été mis en place pour améliorer le processus de conversion, afin que les résultats d'inscription soient plus en adéquation avec l'augmentation des candidatures. Ainsi, la période d'inscription a été ouverte plus tôt qu'auparavant, donnant lieu à une augmentation d'une proportion de 40 % des inscriptions (comparativement à l'année précédente). Par ailleurs, les données relatives à la conversion seront temporairement à la baisse, en raison du processus de désinscription des étudiantes et des étudiants internationaux dont le dossier sera resté incomplet (ce processus sera appliqué prochainement et touchera environ 1240 inscriptions). Un certain nombre d'inscriptions seront réactivées à la complétion du dossier ; pour les programmes contingentés, les places libérées pourront être offertes à d'autres candidatures, permettant d'atteindre les contingents. Cette dernière démarche pourra être effectuée au cours du mois de juin (alors qu'auparavant elle était menée en septembre). Cette modalité est indiquée dans l'avis d'admission, et un rappel de la date limite est transmis. Des précisions additionnelles portent sur les résultats aux études supérieures, lesquels montrent une augmentation continue au fil des années, et une augmentation des candidatures internationales aux programmes de maîtrise.

La présidente félicite les équipes du Bureau du registraire, du Service de l'admission et du recrutement ainsi que des Facultés et unités pour ces réalisations.

CE-1166-4.3 Directive ministérielle sur l'obligation de présenter un billet médical

Relativement à un communiqué gouvernemental récent, indiquant que le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur ont convenu d'abolir, à compter de l'automne 2024, l'obligation de présenter un billet médical pour justifier une absence de moins de cinq jours dans les écoles, les collèges et les universités, la présidente, Pascale Lefrançois, mentionne qu'un suivi sur ce sujet pourra être présenté à une prochaine séance de la Commission des études. La question sera également abordée à la réunion des vice-doyens aux études du 14 juin prochain.

CE-1166-5 Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études
- Gestion courante : Règles relatives au développement et à l'octroi de
badges auprès de la communauté étudiante

2024-A0033-1166-159, 159.1

La présidente, Pascale Lefrançois, présente ce point, se reportant aux documents 2024-A0033-1166-159 (Sommaire décisionnel) et 2024-A0033-1166-159.1 (Proposition des *Règles relatives au développement et à l'octroi de badges auprès de la communauté étudiante*). À la suite d'un travail de réflexion tenu par le VRAEE, en collaboration avec le Bureau du registraire, est proposée la mise en place d'un système de microcertification à l'Université de Montréal, par l'adoption d'un cadre de référence sur les badges numériques. Ce cadre définit la notion de badge, précise les destinataires et les émetteurs des badges, et balise la gouvernance autour de l'émission et de l'octroi des badges. Il propose également que trois premiers badges soient émis dans le cadre d'un projet pilote pour reconnaître 1) la maîtrise d'une langue, 2) la complétion du parcours RECI et 3) l'engagement étudiant (dans ce cadre, il est prévu de réviser la Politique de reconnaissance de l'engagement étudiant [20.12]). Le Comité sur les certifications alternatives de la Commission des études sera constitué, et pourra amorcer ses travaux dès l'automne 2024 ; son mandat et ses principes de composition sont décrits au document 2024-A0033-1166-159.1 (le Comité des nominations de la Comet transmettra ses recommandations, à la suite d'un prochain appel de propositions de candidatures). Éventuellement, à la suite de l'adoption du cadre de référence proposé aujourd'hui, une politique pourra être définie afin de baliser les modalités de microcertification.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités de l'attribution de crédits (cet aspect sera traité au Comité sur les certifications alternatives, ainsi que la définition des balises sur les types d'activités admissibles ; des composantes de qualité seront prises en compte, ainsi que des modalités d'harmonisation entre les facultés). La durée du projet pilote sera d'un an ; le Comité pourra recevoir les badges pour le trimestre d'hiver 2025. Des initiatives facultaires sur la définition de balises peuvent être réalisées en dehors du projet pilote.

Après discussion, la Commission convient de modifier les principes de composition du Comité sur les certifications alternatives (page 3), de manière à ce que celle-ci comporte deux postes réservés à des personnes représentant la communauté étudiante (l'une désignée par l'AGÉÉFEP et une autre désignée par la FAÉCUM).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte les règles relatives au développement et à l'octroi de badges auprès de la communauté étudiante, conformément au document 2024-A0033-1166-159 et au document 2024-A0033-1166-159.1 modifié.

CE-1166-6 Rapport de la Sous-commission du premier cycle

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.3, et présente les projets inscrits aux points 6.4 et 6.5.

Le doyen de la Faculté de médecine vétérinaire, David Francoz, présente le projet inscrit au point 6.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Mohamed Rhouma, professeur adjoint au Département de pathologie et microbiologie.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, Michel Janosz, présente les projets inscrits aux points 6.2 et 6.3. Pour ces présentations, la Commission reçoit, de cette Faculté, Caroline Bergeron, responsable de programme (point 6.2), et Paolo De Michele, responsable de programme (point 6.3).

CE-1166-6.1 Faculté de médecine vétérinaire – Département de pathologie et microbiologie
- Modification au programme de Certificat en technologie et innocuité des
aliments (1-598-5-0)

2024-A0033-1166-160, 160.1

La modification au programme de Certificat en technologie et innocuité des aliments donne suite aux recommandations issues du processus institutionnel d'évaluation, et propose une mise à jour importante des contenus et de la structure. De nouveaux cours sont ajoutés (notamment, en lien avec la mise à jour de la formation en fonction de l'évolution de la discipline et des besoins du marché de l'emploi dans le secteur agroalimentaire), parallèlement à la modification ou à la mise à jour de cours. Lorsque les ajustements requis comportaient une teneur importante, des cours ont été abolis, et remplacés par de nouveaux cours. La répartition des cours obligatoires et des cours à option a été redéfinie, en vue d'amorcer le développement de l'approche par compétences dans le programme (compétences dans les biotechnologies liées à la transformation industrielle des viandes, en regard des exigences réglementaires et sociétales en matière de salubrité des aliments) ; cet objectif permettra d'en accroître la pertinence en regard des besoins actuels de formation, et en regard des exigences de l'industrie agroalimentaire, dans une perspective de professionnalisation et de qualification. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reporte au document 2024-A0033-1166-160.

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, félicite les responsables concernés de la Faculté, en ce que la modification répond précisément aux recommandations issues du processus d'évaluation et se pose en cohérence avec le plan d'action qui en a découlé. La Faculté souligne le soutien important apporté par le Bureau de la promotion de la qualité et le Centre de pédagogie universitaire dans ce processus.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat en technologie et innocuité des aliments (1-598-5-0), au Département de pathologie et microbiologie de la Faculté de médecine vétérinaire, conformément au document 2024-A0033-1166-160.

CE-1166-6.2 Faculté de l'éducation permanente
- Modification au programme de Certificat en journalisme multiplateforme (1-405-5-1)
2024-A0033-1166-161, 161.1

La modification au programme de Certificat en journalisme multiplateforme propose des ajustements à la structure, à la suite de l'implantation de la nouvelle version du programme, afin de corriger des difficultés observées dans la programmation des cours et du cheminement. Le déplacement, l'ajout, le retrait ou le remplacement de cours est proposé, selon le cas. Les deux blocs de cours obligatoires (blocs 70A, 12 crédits, et 70B, 6 crédits) seront jumelés en un seul bloc de 15 crédits (nouveau bloc 70A). Le bloc 70D (option) est divisé en deux blocs (nouveaux blocs 70C et 70D), afin de distinguer les thématiques *Formation à l'esprit critique* et *Intégration professionnelle*. L'offre des cours complémentaires (bloc 70E) est révisée, afin de refléter différentes compétences liées aux communications. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reporte au document 2024-A0033-1166-161.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat en journalisme multiplateforme (1-405-5-1), à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2024-A0033-1166-161.

CE-1166-6.3 Faculté de l'éducation permanente
- Modification au programme d'Actualisation de formation en droit (1-325-1-8)
2024-A0033-1166-162, 162.1

La modification au programme d'Actualisation de formation en droit propose la mise à jour de certains sigles, titres et descripteurs de cours, afin de correspondre aux matières exigées par le Comité des équivalences du Barreau et le Comité sur les admissions de la Chambre des notaires, et avec la modification de la prescription émise par le Comité des équivalences du Barreau (en vigueur au 1^{er} avril 2024 et émise aux candidats dès la fin de l'été 2024). Également, trois articles du règlement propre au programme seront mis à jour, afin de refléter la pratique facultaire en matière de prescription d'inscription et de durée du programme (articles 6.4, 6.10 et 18). Les ajustements proposés permettront de répondre adéquatement aux besoins spécifiques de formation de la clientèle étudiante visée, tout en assurant une gestion efficace des cours et des cheminements, dans le respect des règlements et des procédures institutionnelles. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'hiver 2025. La présentation reporte au document 2024-A0033-1166-162.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme d'Actualisation de formation en droit (1-325-1-8), à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document 2024-A0033-1166-162.

CE-1166-6.4 Faculté des arts et des sciences – Département de communication
- Modification au programme de baccalauréat par cumul en Pratique de la
communication

2024-A0033-1166-163, 163.1

La modification au programme de baccalauréat par cumul avec appellation en Pratique de la communication propose l'ajout du programme de Certificat en création et gestion de contenus (1-226-5-2) de la Faculté de l'éducation permanente à la liste des programmes constitutifs (liste 2 de l'option 1, et listes 2 et 3 de l'option 2). Le programme de Certificat en création et gestion de contenus présente plusieurs cours et contenus liés au champ disciplinaire du programme de Pratique de la communication, d'où la pertinence de l'y intégrer, venant enrichir les combinaisons possibles d'un parcours de baccalauréat par cumul avec appellation. La Faculté de l'éducation permanente a donné son accord quant à cet ajout. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reporte au document 2024-A0033-1166-163.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat par cumul en Pratique de la communication, au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2024-A0033-1166-163.

CE-1166-6.5 Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études
- Modification au Règlement des études de premier cycle

2024-A0033-1166-164, 164.1

La proposition de modification au Règlement des études de premier cycle porte sur les articles 8.5 et 11.1.

À l'article 8.5 – *Transfert de cours*, il est proposé d'assouplir les dispositions réglementaires encadrant les transferts de façon à ce qu'un cours ayant contribué à l'obtention d'un grade ou un diplôme de cycle supérieur puisse être transféré, tout en prévoyant des modalités afin de tracer des limites associées au transfert. Ainsi, au premier alinéa de l'article 8.5, on retirera la modalité relative à l'interdiction du transfert de crédits ayant contribué à l'obtention d'un grade. Un alinéa sera ajouté à la fin de l'article, sur l'ajout d'une disposition précisant la séquence possible des transferts.

À l'article 11.1 – *Notation des cours et inscriptions au relevé de notes*, une nouvelle mention sera ajoutée, soit la mention INP – Incomplet prolongé. Cette mention pourra être utilisée, lorsque les circonstances le justifient, afin d'optimiser le financement des activités de l'Université. La proposition de créer cette nouvelle mention s'est posée à la suite de l'implantation de la déclaration GDEU (Gestion des données sur l'effectif universitaire) à l'automne 2023. Dans le cadre de cette déclaration, l'absence d'une note entraîne le retrait du financement pour le cours ; ainsi, tous les cours auxquels les mentions REM (remise) ou ATN (en attente) demeurent associées après la période des amendements ne se trouveraient pas financés. Le Ministère peut toutefois accepter de financer un cours qui n'a pas été complété, si l'établissement, en vertu de ses règlements, permet d'inscrire une mention « d'incomplet prolongé » au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant.

La date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reporte au document 2024-A0033-1166-164.

En réponse à des questions présentées, des précisions portent sur les modalités relatives à l'attribution des différentes mentions (des rencontres d'information seront tenues avec les facultés, et des rappels sont effectués chaque trimestre ; des personnes-ressources seront désignées), et sur les modalités de la période des amendements (selon le calendrier imposé par le Ministère).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au Règlement des études de premier cycle, conformément au document 2024-A0033-1166-164.

CE-1166-7 Rapport de la Sous-commission des études supérieures

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.6.

La doyenne de la Faculté de l'aménagement, Carmela Cucuzzella, présente le projet inscrit au point 7.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Michel Max Raynaud, vice-doyen aux études supérieures, et Izabel Fraga Do Amaral E Silva, directrice de l'École d'architecture.

Le doyen de la Faculté de médecine vétérinaire, David Francoz, présente les projets inscrits aux points 7.2 et 7.3. Pour ces présentations, la Commission reçoit, de cette Faculté, Frédéric Sauvé, vice-doyen aux affaires cliniques et à la formation professionnelle.

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation, Ahlem Ammar, présente le projet inscrit au point 7.4. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Cecilia Borges, vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent, présente les projets inscrits aux points 7.5 à 7.6. Pour ces présentations, la Commission reçoit, de cette Faculté : Jonathan Lévesque, conseiller en gestion des programmes.

CE-1166-7.1 Faculté de l'aménagement – École d'architecture - Création d'un programme de Doctorat en architecture 2024-A0033-1166-165

La proposition de la création du programme de Doctorat en architecture se pose en continuité à la mise en place, en 2002, et à la refonte, en 2017, du programme de Maîtrise en architecture (2-010-1-0), et en complémentarité des programmes de Doctorat (3-005-1-0) et de Doctorat interdisciplinaire (3-005-1-1) en aménagement. Le programme proposé de Doctorat en architecture ne constituera pas un parcours de formation professionnelle (ne faisant pas partie du parcours pour l'obtention de la licence de pratique et l'inscription à l'Ordre des Architectes du Québec), mais un parcours de formation disciplinaire doctorale en recherche (bien que certains débouchés dans l'expertise professionnelle soient envisageables et souhaitables, dont, par exemple, l'expertise avancée en patrimoine architectural ou en modélisation architecturale). Répondant à des attentes présentes depuis une période de plusieurs années (durant laquelle une formation doctorale en architecture pouvait être complétée dans le cadre du programme de doctorat individualisé), le programme proposé

permettra de positionner stratégiquement l'École d'architecture sur les scènes canadienne, nord-américaine et internationale, à un moment où la formation doctorale en architecture est devenue la norme de recrutement dans toutes les grandes écoles, et dispensera une formation d'excellence pour la relève en recherche et en enseignement, dans un contexte de renouvellement accéléré des compétences, et en regard d'enjeux disciplinaires et professionnels, auxquels les expertises et les infrastructures scientifiques de l'École et de la Faculté sauront répondre, par un programme original, attractif, et figurant au premier plan de la formation de troisième cycle en architecture dans le monde universitaire francophone. La structure du programme comportera 90 crédits, répartis selon 87 crédits de cours obligatoires (dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse), et 3 crédits de cours au choix. Vingt-deux nouveaux cours de sigle ARC sont créés. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reportée au document 2024-A0033-1166-165.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur l'historique et l'évolution du projet de programme (une première démarche n'avait pas donné lieu à l'implantation d'un programme formel, et avait appelé à poursuivre la réflexion sur l'offre de formation envisagée) ; sur la formule du doctorat individualisé (structure permettant de compléter un parcours doctoral de formation dans un domaine spécifique, non couvert par un programme existant) ; sur la formule du forum professoral (cours ARC 7001 et ARC 7002), et sur la modalité de la présentation de trois lettres de recommandation dans le cadre du processus d'admission (correspondant à une modalité habituelle des conditions d'admission d'autres programmes de l'École). Sur d'autres exigences d'admission, il est mentionné que certaines visent à préciser préalablement le champ de recherche envisagé. Des explications portent sur la proportion attribuée à la participation, indiquée à 30 % dans certains cours (certaines formules d'apprentissage demandent une participation soutenue à des discussions ou conférences), et sur les modalités d'encadrement et les activités rattachées aux crédits attribués à la thèse. Sur la question de la documentation pouvant être exigée dans le cadre du processus d'admission (dont les lettres de recommandation), la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, mentionne que ces éléments seront examinés dans le cadre d'une réflexion plus large sur les formulaires, menée aux ESP.

La Commission félicite l'École et la Faculté pour la qualité du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Doctorat en architecture (3-010-1-0), à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement, conformément au document 2024-A0033-1166-165.

CE-1166-7.2 Faculté de médecine vétérinaire – Direction

- Abolition des programmes de Diplôme d'études spécialisées en médecine vétérinaire, option sciences cliniques vétérinaires (2-590-1-2 et 2-590-1-3)
- Création d'un programme de Diplôme d'études spécialisées en sciences cliniques vétérinaires (2-590-1-4)

2024-A0033-1166-166

Le projet mentionné en rubrique propose la création d'un programme de Diplôme d'études spécialisées–DES en sciences cliniques vétérinaires (2-590-1-4), lequel intégrera les deux structures des programmes de DES déjà existants (soit les programmes

2-590--2 et 2-590-1-3 de DES en médecine vétérinaire, option sciences cliniques vétérinaires), lesquels seront abolis. Cette modalité permettra de simplifier le processus d'admission aux différentes options en proposant un seul numéro de programme, ainsi que les processus administratifs et de gestion du programme. Le projet de création du nouveau programme a été validé par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec (OMVQ). Le programme de DES en sciences cliniques vétérinaires présentera un tronc commun (segment 01), et sera offert selon 22 options. Sa structure comportera 108 crédits, répartis comme suit : de 93 à 102 crédits de cours obligatoires, et de 6 à 15 crédits de cours à option. Le programme comprendra de 63 à 78 crédits de stages, ainsi que des cours et des activités de recherche répartis normalement sur une période de trois ans (neuf trimestres). Des ajustements afférents sont apportés au répertoire de cours (attribution de nouveaux sigles et création de cours; harmonisation des plans cadres). Des modalités de transfert dans le nouveau programme ont été prévues. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'été 2024. La présentation reportée au document 2024-A0033-1166-166.

Le doyen de la Faculté de médecine vétérinaire, David Francoz, souligne le travail important réalisé, afin d'assurer l'harmonisation et l'arrimage des composantes du programme, tout en répondant aux exigences des différents collèges professionnels concernés.

La Commission félicite la Faculté pour la qualité du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté de médecine vétérinaire (Direction) :

- l'abolition des programmes de Diplôme d'études spécialisées en médecine vétérinaire, option sciences cliniques vétérinaires (2-590-1-2 et 2-590-1-3),
- la création d'un programme de Diplôme d'études spécialisées en sciences cliniques vétérinaires (2-590-1-4),

conformément au document 2024-A0033-1166-166.

CE-1166-7.3 Faculté de médecine vétérinaire – Direction

- Modification au programme de Certificat d'internat de perfectionnement spécialisé en sciences appliquées vétérinaires (2-590-1-7) : création des options *médecine interne équine* (segment 77) et *chirurgie équine* (segment 78)

2024-A0033-1166-167

La modification au programme de Certificat d'internat de perfectionnement spécialisé en sciences appliquées vétérinaires propose principalement la création de deux options –option *médecine interne équine* (segment 77) et option *chirurgie équine* (segment 78) –, afin de répondre à des besoins importants et reconnus de formation spécialisée en médecine vétérinaire. Le programme suivi selon ces nouvelles options totalisera 45 crédits obligatoires. Deux cours de sigle MEV sont créés pour des stages. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'été 2024. La présentation reportée au document 2024-A0033-1166-167.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat d'internat de perfectionnement spécialisé en sciences appliquées vétérinaires (2-590-1-7) : création des options *médecine interne équine* (segment 77) et *chirurgie équine* (segment 78), à la Faculté de médecine vétérinaire (Direction), conformément au document 2024-A0033-1166-167.

CE-1166-7.4 Faculté des sciences de l'éducation - Direction

- Modification au programme de Maîtrise en sciences de l'éducation (2-812-1-0)

- Modification au programme de Doctorat en sciences de l'éducation (3-812-1-0)

2024-A0033-1166-168

S'inscrivant dans le suivi d'implantation des programmes de recherche facultaires, la modification aux programmes de Maîtrise et de Doctorat en sciences de l'éducation propose : l'ajout de trois stages de recherche (l'un dans le programme de Maîtrise, et deux dans le programme de Doctorat) ; l'ajout d'une condition d'admission relative à la maîtrise de la langue française pour les candidatures non francophones (ajout d'un alinéa à l'article 1, indiquant l'obtention d'un résultat de C1 en compréhension écrite et orale, et en production écrite et orale, à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF) ; la mise à jour du répertoire de cours à option, découlant de la refonte des programmes de Maîtrise et de Doctorat (ajout, retrait ou création de cours). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reportée au document 2024-A0033-1166-168.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur la répartition des crédits de stages et des cours de stages dans les blocs de la structure ; sur les sigles de stages (certains sont double siglés ; des sigles 6000 sont indiqués comme cours coquilles pour tester de nouveaux contenus) ; sur la définition prévue de plans de cours plus spécifiques, comparativement aux plans cadres apparaissant au document de présentation.

Sur la nouvelle exigence linguistique, une question a porté sur la possibilité que celle-ci donne lieu à une situation de désavantage ou d'iniquité pour des catégories étudiantes données. La Faculté reste consciente de cette préoccupation, et prévoit, dans un premier temps, une application souple de la nouvelle mesure, laquelle pourra être réévaluée et ajustée s'il y a lieu. À cette étape, on ne dispose pas de données permettant de vérifier ces situations.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en sciences de l'éducation (2-812-1-0), et la modification au programme de Doctorat en sciences de l'éducation (3-812-1-0), à la Faculté des sciences de l'éducation (Direction), conformément au document 2024-A0033-1166-168.

CE-1166-7.5 Faculté des arts et des sciences – Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels

- Modification au programme de Doctorat en histoire de l'art (3-170-1-0)

2024-A0033-1166-169

La modification au programme de Doctorat en histoire de l'art porte principalement sur l'option recherche-crédation (segment 72) : retrait des cours de niveau 6000 du bloc 72B, ne conservant que les cours siglés 7000 (ces cours pourront être substitués par des cours complétés dans les universités partenaires) ; ajout (bonification) de cours de sigle CIN au bloc 72C (option) ; ajout d'un intitulé au bloc 72D (*Pratiques médiatiques et interdisciplinaires*), auquel seront intégrés les ateliers pratiques (cours de 1 cr.) du programme de DESS en Arts, création et technologies, ainsi que les ateliers (cours de 1 cr.) du Microprogramme en humanités numériques (regroupant des cours de différents programmes, l'identification du bloc par un intitulé spécifique permettra une meilleure visibilité et diffusion auprès des étudiantes et des étudiants de la Faculté). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reporte au document 2024-A0033-1166-169.

Le programme présenté comportant une telle modalité, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, mentionne qu'il y aura lieu de tenir une réflexion sur l'utilisation d'un même sigle à plus d'un niveau de programme (cours double signés).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en histoire de l'art (3-170-1-0), au Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2024-A0033-1166-169.

CE-1166-7.6 Faculté des arts et des sciences – Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels

- Modification au programme de Doctorat en études cinématographiques (3-171-1-0)

2024-A0033-1166-170

La modification au programme de Doctorat en études cinématographiques porte principalement sur l'option recherche-crédation (segment 71) : ajout (bonification) de cours de sigle CIN au bloc 71B, et de cours de sigle HAR au bloc 71C ; ajout d'un intitulé au bloc 71D (*Pratiques médiatiques et interdisciplinaires*), auquel seront intégrés les ateliers pratiques (cours de 1 cr.) du programme de DESS en Arts, création et technologies, ainsi que les ateliers (cours de 1 cr.) du Microprogramme en humanités numériques (regroupant des cours de différents programmes, l'identification du bloc par un intitulé spécifique permettra une meilleure visibilité et diffusion auprès des étudiantes et des étudiants de la Faculté). Certains cours non offerts (cours fantômes) sont abolis. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reporte au document 2024-A0033-1166-170.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en études cinématographiques (3-171-1-0), au Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2024-A0033-1166-170.

CE-1166-8 Processus institutionnel d'évaluation des programmes d'études : plans d'action facultaires

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, fait une présentation générale des sujets inscrits aux points 8.1 et 8.2.

Le directeur de l'École d'optométrie, Jean-François Bouchard, présente le plan d'action inscrit au point 8.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de l'École, Judith Renaud, directrice adjointe aux études supérieures et responsable des programmes d'études supérieures.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent, présente le plan d'action inscrit au point 8.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite.

CE-1166-8.1 École d'optométrie

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique du programme de Certificat de résidence de deuxième cycle en optométrie (2-655-1-2)
2024-A0033-1166-171, 171.1
-

Le processus d'évaluation périodique du programme de Certificat de résidence de deuxième cycle en optométrie identifie, parmi les points forts : la pertinence d'un programme de formation post-professionnelle intensive d'un an et constituant la seule offre de formation offerte en français ; l'adéquation des conditions d'admissibilité et la qualité des candidatures admises ; une formation sur mesure et présentant une bonne exposition clinique ; un excellent taux de diplomation. En regard des recommandations issues de l'évaluation et des améliorations proposées, l'École d'optométrie a défini cinq objectifs déterminant le plan d'action, et portant sur : 1) l'amélioration du recrutement afin d'atteindre la capacité d'accueil de chacune des options du programme ; 2) la bonification de l'expérience de cours ; 3) la bonification de l'expérience de stage ; 4) la mise en place d'un guide des résidences dans lequel seront centralisés les éléments d'information pertinents au programme ; 5) la révision de la responsabilité de la direction de la résidence et de la clinique afin d'en assurer une gestion efficace. La présentation reportée au document 2024-A0033-1166-171 ; le document 2024-A0033-1166-171.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de l'École d'optométrie, découlant de l'évaluation périodique du programme de Certificat de résidence de deuxième cycle en optométrie (2-655-1-2), conformément au document 2024-A0033-1166-171.

CE-1166-8.2 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes de relations industrielles

2024-A0033-1166-172, 172.1

Le plan d'action découlant de l'évaluation périodique des programmes de relations industrielles concerne les programmes suivants : Baccalauréat en relations industrielles (1-230-1-0) ; Maîtrise en relations industrielles (2-230-1-0) ; DESS en relations industrielles (2-230-1-2) ; DESS en santé et sécurité du travail (2-402-1-0) ; microprogrammes de deuxième cycle : Dynamique des relations de travail (2-230-6-0), Gestion de la diversité dans les organisations (2-230-6-1), Gestion stratégique des ressources humaines (2-230-6-2), Perspectives internationales en relations industrielles (2-230-6-3), Santé et mieux-être au travail (2-230-6-4) ; Doctorat en relations industrielles (3-230-1-0). Le processus d'évaluation a identifié, parmi les points forts des offres de formation : la pertinence des programmes et de la composante pratique (stages) ; le bon taux de rétention ; la qualité des enseignements et de l'encadrement en recherche aux cycles supérieurs ; la qualité des corps professoral et enseignant ; le caractère interdisciplinaire accentué des contenus de formation. En regard des recommandations issues de l'évaluation et des améliorations proposées, la Faculté a défini huit objectifs déterminant le plan d'action, portant, notamment, sur : la révision des programmes de DESS et des microprogrammes en fonction d'une identité plus définie de chacun ; la révision du programme de Maîtrise, de manière à augmenter le volet pratique de la formation et la préparation à l'intervention concernant l'EDI et les RPP ; la mise en place de mesures de soutien et de mesures d'aide à la maîtrise de la langue française, afin de répondre à l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux ; la révision du programme de Baccalauréat, de manière à augmenter le nombre de crédits alloués à la formation pratique, et de manière à augmenter la formation et la préparation à l'intervention en matière d'EDI et de RPP ; l'accroissement d'activités avec les milieux partenaires, en lien avec une meilleure préparation à l'insertion professionnelle (programmes de grades) ; la diminution de la durée des études au programme de Doctorat (révision des différentes étapes constituant les crédits de recherche [dont l'examen de synthèse] ; mise en place de modalités d'accompagnement pour chacune des étapes retenues, incluant les démarches de soutien financier) ; le recrutement professoral de l'École ; l'établissement d'un plan de communication (programme de Baccalauréat). La présentation reportée au document 2024-A0033-1166-172 ; le document 2024-A0033-1166-172.1 présente le rapport synthèse de la Sous-commission d'évaluation des programmes.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Plan d'action de la Faculté des arts et des sciences, découlant de l'évaluation périodique des programmes de relations industrielles, conformément au document 2024-A0033-1166-172.

CE-1166-9 Sous-commission d'évaluation des programmes

Bureau de la promotion de la qualité

- Rapport d'activités 2022-2023

2024-A0033-1166-174

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, présente le rapport d'activités de la Sous-commission d'évaluation des programmes et du Bureau de la promotion de la qualité pour les années 2022 et 2023, se reportant au document

2024-A0033-1166-174. Parmi les éléments soulignés figurent les statistiques relatives au processus d'évaluation périodique des programmes et aux plans d'action facultaires (pages 3 à 7) ; des exemples de recommandations formulées dans ce cadre (page 8) ; les nouvelles pratiques d'accompagnement mises en place pour ce processus (pages 8 et 9). Parmi ces nouvelles pratiques figurent deux projets pilotes (communication entre les services institutionnels et les programmes dans la mise en œuvre des plans d'action ; évaluation périodique des baccalauréats par cumul avec appellation). Le prochain cycle d'évaluation débutera à l'hiver 2026.

La Commission félicite le vice-recteur adjoint et ses équipes pour la teneur et la qualité des travaux réalisés.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le rapport d'activités de la Sous-commission d'évaluation des programmes et du Bureau de la promotion de la qualité pour les années 2022 et 2023, conformément au document 2024-A0033-1166-174.

CE-1166-10 Délégation de pouvoirs en matière de réglementation pédagogique, de programmes et d'équivalence
- Proposition de modification

2024-A0033-1166-173, 173.1

La présidente, Pascale Lefrançois, présente ce point, se reportant aux documents 2024-A0033-1166-173 (Sommaire décisionnel) et 2024-A0033-1166-173.1 (Proposition de modification de la délégation). La proposition de modification présentée donne suite à la présentation, à la Commission des études du 14 mai dernier (CE-1165-8), d'une liste de cas de figure liés à l'application de la délégation de pouvoirs (CE-917-5, 11 juin 1996), lors de laquelle elle a convenu qu'une version amendée de la délégation, mieux ajustée aux pratiques en usage, lui soit soumise pour adoption. Si adoptée, la version révisée de la délégation sera transmise aux directions facultaires afin qu'elles la soumettent à leur Conseil. Le Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études sera informé par les directions facultaires de l'adoption de la nouvelle délégation par leur conseil.

On convient d'une modification de cohérence au texte de la proposition d'amendement (remplacer « la Sous-commission du premier cycle » par « la sous-commission appropriée »).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification à la délégation de pouvoirs en matière de réglementation pédagogique, de programmes et d'équivalences (CE-917-5), conformément au document 2024-A0033-1166-173 et son annexe (document 2024-A0033-1166-173.1 amendé), déposés aux archives.

CE-1166-11 Comité des nominations de la Commission des études
- Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la
Commission des études

2024-A0033-1166-175

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, président du Comité des nominations de la Commission des études, présente les recommandations du Comité, consignées au document 2024-A0033-1166-175, en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme :

À la Sous-commission du premier cycle :

Jonathan Tremblay (professeur agrégé à l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique de la Faculté de médecine), pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2028 ;

Au Comité institutionnel de l'évaluation de l'enseignement :

Pierrette Gaudreau (professeure titulaire au Département de médecine, vice-doyenne aux sciences fondamentales, de la Faculté de médecine), pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2028 ;

Au Comité de l'interdisciplinarité :

Julie Gosselin (professeure titulaire à l'École de réadaptation, vice-doyenne aux sciences de la santé et aux partenariats communautaires, de la Faculté de médecine),

Rahibe Fakhouri (vice-doyenne à l'innovation et à la formation continue de la Faculté de l'éducation permanente),

pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2028 ;

À la Sous-commission de la recherche:

Cecilia Borges (professeure titulaire au Département de psychopédagogie et d'andragogie, vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche, de la Faculté des sciences de l'éducation),

Kossi Eden Andrews Adandjesso (stagiaire postdoctoral 2 au Centre de recherche en santé publique de l'École de santé publique),

pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2028 ;

Au Conseil des études supérieures et postdoctorales:

Nadia Sourial (professeure adjointe au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé de l'École de santé publique),

Catherine Fréchette-Simard (stagiaire postdoctorale 1 à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences),

pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2028 ;

conformément au document 2024-A0033-1166-175.

CE-1166-12 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1166-13 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 24 septembre 2024, à 14 heures.

CE-1166-14 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La présidente mentionne que Julie Cardinal, représentante de la directrice générale de la Direction des bibliothèques, assistait à sa dernière séance à ce titre à la Commission, prenant prochainement sa retraite. La Commission la félicite, et la remercie pour la qualité de sa participation à ses travaux.

La séance est levée à 17 heures 10.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, le 24 septembre 2024 – délibération CE-1167-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Pascale Lefrançois

Alexandre Chabot